



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général de la susdite municipalité,

QU' :

Exceptionnellement, suite à la séance extraordinaire sur le budget 2024 ainsi que le PTI 2024-2025-2026 qui aura lieu le 11 décembre 2023 à 19 h, veuillez prendre note que la tenue de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 est reportée à 20 h soit immédiatement après la séance extraordinaire sur le budget.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 23^E JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.


MATHIEU-CHARLES LEBLANC, DIRECTEUR GÉNÉRAL